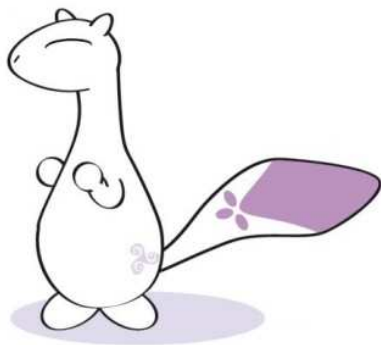


REGLEMENT DES COMPETITIONS



COMITE BRETAGNE TAROT



<http://www.comite-bretagne-de-tarot.fr>

2017

2018

Règlement des Compétitions

Version 00

15/09/2017



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

SOMMAIRE

CHAPITRE 1	REGLES COMMUNES A TOUTES LES EPREUVES.	5
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS DANS LES COMPETITIONS.	
ARTICLE 2	INSCRIPTION DES JOUEURS.	
ARTICLE 3	CONFIRMATION DES PARTICIPANTS POUR LA FINALE.	
ARTICLE 4	REGLES REGISSANT LES SPECTATEURS.	
ARTICLE 5	REGLEMENT CONCERNANT LA BUVETTE.	
ARTICLE 6	DOCUMENTS REGISSANT LES COMPETITIONS.	
ARTICLE 7	RAPPEL DE MODIFICATIONS DIVERSES	
CHAPITRE 2	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT PROMOTION.	9
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	DEROULEMENT DE LA COMPETITION.	
CHAPITRE 3	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT 2^{ème} SERIE.	10
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	DEROULEMENT DE LA FINALE.	
CHAPITRE 4	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT 1^{ère} SERIE.	11
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	INSCRIPTION.	
ARTICLE 4	DEROULEMENT DE LA FINALE.	
ARTICLE 5	REGLEMENT DU CHAMPIONNAT 1 ^{ère} SERIE.	
CHAPITRE 5	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT OPEN.	12
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	REGLEMENTS DES ½ FINALES.	
ARTICLE 4	DEROULEMENT DE LA FINALE.	
CHAPITRE 6	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT DUPLICATE SENIOR.	14
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	LES QUALIFIES.	
ARTICLE 4	DEROULEMENT DE LA COMPETITION.	
CHAPITRE 7	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D1.	15
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	LES QUALIFIES.	
ARTICLE 4	DEROULEMENT DE LA FINALE.	
ARTICLE 5	PRECISIONS SUR LES POINTS TRIPLETTE.	



COMITE BRETAGNE DE TAROT

REGLEMENT DES COMPETITIONS

SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 8	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D2.	16
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	LES QUALIFIES.	
ARTICLE 4	DEROULEMENT DE LA FINALE.	
ARTICLE 5	PRECISIONS SUR LES POINTS TRIPLETTE.	
CHAPITRE 9	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D3.	17
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	LES QUALIFIES.	
ARTICLE 4	DEROULEMENT DE LA FINALE.	
ARTICLE 5	PRECISIONS SUR LES POINTS TRIPLETTE.	
CHAPITRE 10	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D1.	18
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	LES QUALIFIES.	
ARTICLE 4	DEROULEMENT DE LA FINALE.	
ARTICLE 5	PRECISIONS SUR LES POINTS QUADRETTE.	
CHAPITRE 11	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D2.	19
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	LES QUALIFIES.	
ARTICLE 4	DEROULEMENT DE LA FINALE.	
ARTICLE 5	PRECISIONS SUR LES POINTS QUADRETTE.	
CHAPITRE 12	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D3.	20
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	LES QUALIFIES.	
ARTICLE 4	DEROULEMENT DE LA FINALE.	
ARTICLE 5	PRECISIONS SUR LES POINTS QUADRETTE.	
CHAPITRE 13	REGLES APPLICABLES A LA COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES.	21
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	LES QUALIFIES.	
ARTICLE 4	DEROULEMENT DE LA COMPETITION.	
ARTICLE 5	PRECISIONS SUR LES POINTS BONUS.	
CHAPITRE 14	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT DE DONNE LIBRE.	23
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	DEROULEMENT DE LA COMPETITION.	
ARTICLE 4	FINALE.	



COMITE BRETAGNE DE TAROT

REGLEMENT DES COMPETITIONS

SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 15	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE *4 CLUB.	25
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	TABLEAU DES FORMATIONS POSSIBLES	
ARTICLE 3	RETARD.	
ARTICLE 4	LES QUALIFIES.	
ARTICLE 5	DEROULEMENT DE LA COMPETITION.	
CHAPITRE 16	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE SENIOR.	26
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	LES QUALIFIES.	
ARTICLE 4	DEROULEMENT DE LA COMPETITION.	
ARTICLE 5	FINALE.	
CHAPITRE 17	REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE *2.	28
ARTICLE 1	JOUEURS ADMIS.	
ARTICLE 2	RETARD.	
ARTICLE 3	LES QUALIFIES.	
ARTICLE 4	DEROULEMENT DE LA COMPETITION.	
ARTICLE 5	FINALE.	
CHAPITRE 18	POINTS IMPORTANTS OU MODALITES DE MODIFICATION DU REGLEMENT.	29
ARTICLE 1	NOMBRE DE JOUEURS QUALIFIES.	
ARTICLE 2	PARTICIPANTS A LA FINALE.	
ANNEXES.		
ANNEXE A	LES POINTS TRIPLETTES ET QUADRETTES + DIVISIONS.	30
ANNEXE B	LES POINTS BONUS EQUIPES.	31
ANNEXE C	CLASSEMENTS SPECIAUX	32
ANNEXE D	GRILLE DES PP POUR LES CHAMPIONNATS.	33
ANNEXE E	PRESCRIPTIONS APPLICABLES AU CLUB RECEVANT.	36
ANNEXE F	CODIFICATION DES TOURNOIS (N° PCN).	37
ANNEXE G	LIEUX ET DATES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE.	38
ANNEXE H	TARIFS (Affiliation, Licence, PCN, Défraiement, Prix).	39
ANNEXE I	REGLEMENT 1ère SERIE → Président de Zone	40
ANNEXE J	REGLEMENT CF ZONE → Président de Zone	41

Répartition de joueurs Bretons au niveau National.

Série	273	1 ^{ère} Série				2 ^{ème} Série				3 ^{ème} Série				4 ^{ème} Série			
	N	P	C	K	T	P	C	K	T	P	C	K	T	P	C	K	T
Nombre	0	0	4	5	6	7	12	12	14	9	15	22	33	26	29	44	35

Pour être 1^{ère} série : il faut Ptx > 75325
Pour être 2^{ème} série : il faut Ptx >= 26409
Pour être 3^{ème} série : il faut Ptx >= 4119

Saison précédente
 71398.
 26019.
 4045.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 1 - REGLES COMMUNES A TOUTES LES EPREUVES

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS DANS LES COMPETITIONS.

Pour toutes les épreuves à l'exception des sélectifs pour la finale du championnat de « donne libre » et du championnat « senior », et quel que soit le stade de la compétition, les joueurs admis à participer à la phase de la compétition doivent être affiliés au comité Bretagne et à jour de leur cotisation annuelle (la présentation de la licence sera requise lors de l'inscription ou l'assurance que l'affiliation a été réglée par le joueur).

ARTICLE 2 INSCRIPTION DES JOUEURS.

La pré-inscription est obligatoire afin de préparer les championnats en duplicate. La date limite d'inscription est fixée à une semaine avant la compétition concernée (sauf information contraire). Les inscriptions sont à adresser au président de la CCR (par mail). Les joueurs doivent être assis à leur place pour **13 h 00** en duplicate (pénalités pour retard appliqué selon barème de la FFT), et pour la séance suivante, l'heure est fixée par l'arbitre (pénalités pour retard appliqué selon barème de la FFT). Concernant **le libre, libre duo et le libre senior** clôture des inscriptions à **13h45** pour l'après midi et **20h30** pour le soir. Début des manches ¼ d'heure plus tard. Pour les **finale de Libre Senior et de Duplicate Senior** assis **10h00**.

Les inscriptions en tripléte, quadrette (avec le nom de l'attaquant), équipe libre duo et libre 4 (avec la position des joueurs), se font par le responsable de l'équipe. Il doit donner le nom des joueurs la composant (la formation peut être modifiée avant le début de la compétition) ainsi que 'un numéro de téléphone portable. Par contre ne pas oublier de signaler toute annulation le plus rapidement possible.

ARTICLE 3 CONFIRMATION DES PARTICIPANTS POUR LA FINALE.

Les joueurs qualifiés pour les phases finales d'une compétition devront, s'ils doivent déclarer forfait, prévenir le Président de la CCR (8 jours avant si possible). Le joueur remplaçant sera contacté pour la finale.

Tout joueur absent de la finale et n'ayant pas prévenu de son forfait, se verra appliquer l'article 25 du règlement fédéral des compétitions (suspension à cette même compétition la saison suivante sauf cas prévu par ce même article).

Attention : le nombre de participants pour la finale de Libre Pontarlier et Libre Senior est modifié. Le bureau a décidé de limiter à 15 tables (Libre) et 10 (Libre Senior), pour que les sélectifs soient des sélectifs.

ARTICLE 4 REGLES REGISSANT LES SPECTATEURS.

Les spectateurs sont soumis aux mêmes règles que les joueurs :

- ☞ Les déplacements sont interdits sans autorisation de l'arbitre.
- ☞ Les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord.
- ☞ Le spectateur ne doit suivre qu'un seul joueur (pas un étui).
- ☞ Les discussions avec les autres joueurs ou spectateurs sont rigoureusement interdites, même au cours des rotations.
- ☞ Les rotations s'effectuent dans l'ordre et le silence.
- ☞ Les téléphones portables doivent être éteints.
- ☞ Les animaux de compagnie sont interdits dans la salle lors des championnats.
- ☞ L'interdiction de fumer concerne également les e-cigarettes.

Tout spectateur enfreignant les règles précédentes, se verra, après avertissement, exclu de la salle où se déroule la compétition. En cas de refus de quitter la salle ou de récidive, le spectateur, s'il est affilié, se verra traduit devant la commission de discipline.



COMITE BRETAGNE DE TAROT

REGLEMENT DES COMPETITIONS

SAISON 2017 / 2018

ARTICLE 5 REGLES CONCERNANT LA BUVETTE.

Le club organisateur ne devra prévoir, ni servir aucun alcool fort lors de la compétition y compris pendant le repas (kir toléré).

ARTICLE 6 DOCUMENTS REGISSANT LES COMPETITIONS.

Le règlement des compétitions (FFT), le code d'arbitrage et ce document, sont les documents de base régissant les compétitions du comité Bretagne de tarot. Lors de chaque compétition, le règlement est affiché dans la salle.

ARTICLE 7 RAPPEL DE MODIFICATIONS DIVERSES.

↪ **Rappel pour les arbitres.**

- A la lecture du règlement, un arbitre régional, n'officiant pas durant la saison (duplicate) perd la validation de sa fonction d'arbitre régional. Après avis et demande de confirmation (cas dans d'autres Comités) auprès du Président de la CCN lors de l'AG fin juin, le CCR est libre de valider le joueur pour la saison suivante s'il le juge apte.

A ce jour listes des arbitres :

Régionaux

- ↪ Le Roux Claude
- ↪ Lujic Olivier
- ↪ Mochet Bernard
- ↪ Sauvée Bernard

Clubs

- ↪ Bodilis Yves
 - ↪ Caudmont Gérard
 - ↪ Duchene Jacques
 - ↪ Le Moign Daniel
 - ↪ Perrée Brigitte
 - ↪
- ↪ Bougot Loïc
 - ↪ Chapon Jean Louis
 - ↪ Jan Gilbert
 - ↪ Marchand Jeannine
 - ↪ Tallec Marie Annick
 - ↪

↪ Libre.

- Tous les joueurs prennent OBLIGATOIREMENT connaissance de leur jeu dès la fin de la distribution (Fascicule 2 page 6).
- Le preneur retourne son chien et classe les cartes par couleur (Fascicule 2 page 7).
- Si un joueur coupe à faux, le camp adverse **peut demander** s'il est singleton ou pas (Fascicule 2 page 39).
- En cas de renonce absolument évidente, il relève de l'éthique de la signaler à l'adversaire fautif avant qu'elle ne soit consommée. Mais une telle remarque ne peut être le fait que des joueurs participant à la donne ou de l'arbitre et en aucun cas d'un spectateur, ni un partenaire ne jouant pas. Si le camp non fautif appelle pour la renonce, la faute sera traitée comme telle (RC) **mais l'arbitre appliquera une pénalité pour faute contre l'éthique** (Fascicule 2 page 40).
- Feuille de marque : (Fascicule 2 page 41).
 - Non retour de la feuille de marque (laissée sur la table de jeu) 100 points.
 - Non retour de la feuille de marque (feuille « disparue ») 400 points.

↪ Générale.

- Toute réclamation portant sur le report des scores (et des pénalités) doit être formulée auprès de l'arbitre principal dans un délai de 15 minutes après la distribution de la dernière feuille de route (Fascicule 1 page 13).
- Un spectateur qui a un téléphone qui sonne ou qui consulte son téléphone pendant le championnat, sera exclu de la salle pour le restant de la séance. Pas de pénalité pour le joueur (ou la formation) suivi par le spectateur (Fascicule 1 page 15).



COMITE BRETAGNE DE TAROT

REGLEMENT DES COMPETITIONS

SAISON 2017 / 2018

↪ Individuel.

- Si un joueur coupe à faux, le camp non fautif peut demander à l'arbitre si le fautif est singleton ou pas (Fascicule 3 page 32).
- Carte oubliée dans l'étui ou carte à terre → donne neutralisée et 0 pour le(s) joueur(s) fautif(s) (Fascicule 3 page 33).

↪ Triplette.

- Faux écart : maintenant il faut mettre 0,5 % de pénalité pour faire la différence avec le joueur « bulle ».
- Si un joueur coupe à faux, le camp non fautif peut demander à l'arbitre si le fautif est singleton ou pas (Fascicule 4 page 31).
- Carte oubliée dans l'étui ou carte à terre → donne neutralisée et 0 pour la triplette ou les triplettes fautives (Fascicule 4 page 32).

↪ Quadrette.

- Marque ajustée : (Fascicule 5 page 23).
Donne neutralisée : chaque équipe marque 0 PM sur cette donne.
+4 PM / -4 PM : + 4 PM est la marque minimum que peut obtenir la quadrette non fautive, - 4 PM est la marque la moins défavorable que peut obtenir la quadrette fautive.
Il faut rajouter 1 point de pénalité à l'équipe fautive (Fascicule 5 page 23).
- Jeu avec un nombre incorrect de cartes (cartes collées) → 1 PM à quadrette fautive. L'arbitre rend une carte « blanche » au camp à qui il manque la carte en fin de donne. Le score est marqué normalement mais l'arbitre applique une Marque Ajustée appropriée (Fascicule 5 page 24).
- Si un joueur coupe à faux, le camp non fautif peut demander à l'arbitre si le fautif est singleton ou pas (Fascicule 5 page 25).
- Autre : (Fascicule 5 page 26).

MR à la table où l'erreur est constatée	<p><u>1°) L'erreur concerne un seul camp</u></p> <p>a) Avant de jouer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'arbitre rétablit et juge que la donne peut se jouer régulièrement : le score est normalement marqué - L'arbitre rétablit et juge que la donne ne peut pas se jouer régulièrement, il applique une Marque Ajustée appropriée (voir haut page 23) <p>b) La donne a été jouée sans contrôle par les joueurs : L'arbitre applique une Marque Ajustée appropriée (voir haut page 23) :</p> <p><i>cas particulier:</i> si la faute se situe lors de la position charnière, la pénalité est de -6</p>
	<p><u>2°) L'erreur concerne les deux camps</u></p> <p>a) Avant de jouer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'arbitre rétablit et juge que la donne peut se jouer régulièrement : le score est normalement marqué - L'arbitre rétablit et juge que la donne ne peut pas se jouer régulièrement, il applique une Marque Ajustée appropriée (voir haut page 23) <p>b) La donne a été jouée sans contrôle par les joueurs : - Donne neutralisée et 4 PM de pénalité aux deux quadrettes</p>
Carte oubliée dans l'étui ou carte à terre	<p>donne neutralisée et + 6 PM pour le camp non fautif, - 6 PM pour le camp fautif</p>



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

- **Coupe de France.**
 - Carte oubliée dans l'étui ou carte à Terre → donne neutralisée et - 6 PM à l'équipe fautive (fascicule 6 page 17)



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 2 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL PROMOTION

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs non classés, ou classés 3^{ème} ou 4^{ème} série, à l'exception des joueurs ayant été classés au moins une fois 1^{ère} série au cours des 10 saisons antérieures (ramené à 5 ans pour un joueur classé 1T, sont admis à participer au championnat promotion.

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, tous les joueurs doivent être présents.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre doit déclarer forfait le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus qui doit ou doivent arriver à l'heure et être choisi selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

Il pourra être accordé des dérogations à titre exceptionnel sur demande auprès du président de la CCR pour jouer sur l'autre secteur.

L'épreuve comporte une 1/2 finale par secteur 29-56 et 22-35 à 1 séance et une finale à 24 joueurs au prorata des participants. Le champion sortant (s'il est toujours Promotion) est qualifié directement pour la finale (Fascicule 3 page 11 art 6).

La finale se joue en 2 séances, avec un coefficient de 1,00 pour chaque séance, pas d'éliminer.

La 1^{ère} séance réunit les joueurs qualifiés lors des 1/2 finales. La mise en place se fait de façon « aléatoire ». Si le champion de la saison précédente est finaliste, alors il débute en N1.

La 2^{ème} séance reprend avec les mêmes participants, avec une mise en place « serpent ». »

Le classement final se fait par addition des pourcentages obtenus à chacune des 2 séances.

La qualification se fait par l'ordre décroissant du classement général, le 7^{ème} sera désigné 1^{er} remplaçant.

1 / 2 FINALE	ENGAGEMENT		15,00 € (jeune 10 €)
	INDICE PCN		1,50
	22 - 35	DATE	09/12/2017
		LIEU	LANCIEUX
	29 - 56	DATE	09/12/2017
		LIEU	HENNEBONT ou QUIMPER
FINALE	LIEU		LOCMARIA GRAND CHAMP
	DATE		24/02/2018
	ENGAGEMENT		10,00 € (jeune 8 €)
	INDICE PCN		1,80
	POINTS DE PERFORMANCE		ANNEXE D - Prendre en compte le total des joueurs des 1/2 Finales
	QUALIFIER POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE		6 joueurs



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 3 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 2^{ème} SERIE.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés en catégorie 2^{ème} série sont admis à participer au championnat (sauf cas particulier ancien 1^{ère} série, ...).

L'épreuve comporte uniquement une finale.

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, tous les joueurs doivent être présents.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre doit déclarer forfait le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus qui doit ou doivent arriver à l'heure et être choisi selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 DEROULEMENT DE LA FINALE.

La finale se joue en 2 séances.

La 1^{ère} séance réunit tous les joueurs souhaitant participer, sous réserve qu'ils remplissent les conditions de l'article 1. Si le champion en titre est présent, il débute en N1, avec mise en place « aléatoire ».

La 2^{ème} séance reprend avec les mêmes participants, mise en place « serpent ».

Le classement final se fera par addition des pourcentages obtenus à chacune des 2 séances.

La qualification se fait par l'ordre décroissant du classement général, le 5^{ème} sera désigné 1^{er} remplaçant.

LIEU	QUIMPER
DATE	22/04/2017
ENGAGEMENT	10,00 € (jeune 8 €)
INDICE PCN	1,80
Nbre de joueur minimum	15 joueurs
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D
QUALIFIEUR POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	4 joueurs



**COMITE BRETAGNE DE TAROT
REGLEMENT DES COMPETITIONS
SAISON 2017 / 2018**

**CHAPITRE 4 - REGLES APPLICABLES AU
CHAMPIONNAT INDIVIDUEL 1^{ère} SERIE.**

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés 1^{ère} série sont admis à participer au championnat.

Ce championnat regroupe tous les comités de la Zone 93. A ce jour potentiel de 36 joueurs (Bretagne 11, Loire Océan 12 et Sarthe Mayenne 10).

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, tous les joueurs doivent être présents.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre doit déclarer forfait le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus qui doit ou doivent arriver à l'heure et être choisi selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 INSCRIPTION.

Les inscriptions se font par retour du coupon réponse (oui ou non), accompagné d'un chèque de 10 € à l'ordre de Comité Bretagne, au CCR pour un envoi au Pdt de Ligue.

ARTICLE 4 DEROULEMENT ET REGLEMENT DU CHAMPIONNAT 1^{ère} SERIE.

Règlement en Annexe I

Le championnat de Ligue est organisé à NANTES les 9 et 10 décembre 2017.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 5 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT INDIVIDUEL OPEN.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat.
L'épreuve comporte un qualificatif par secteur et une finale régionale.

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, tous les joueurs doivent être présents.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre doit déclarer forfait le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus qui doit ou doivent arriver à l'heure et être choisi selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 DEROULEMENT DES 1/2 FINALES.

Les ½ finales se déroulent par secteur géographique.

- ↳ 29 et 56.
- ↳ 22 et 35.

Il peut être accordé des dérogations à titre exceptionnel sur demande auprès du président de la CCR.

Le nombre de qualifiés par secteur pour la finale est proportionnel au nombre de participants aux ½ finales par secteur. Le nombre de qualifiés pour la finale est de 40 joueurs. Le champion sortant est qualifié directement pour la finale (Fascicule 3 page 11 art 6).

Les qualificatifs se déroulent en 2 séances, et le classement général se fait au total des 2 manches.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

La finale se déroule en 2 séances.

- ↳ La 1^{ère} séance réunit les 40 joueurs issus des qualificatifs, en 2 tournois de 5 tables avec mise en place aléatoire. En cas d'absence, les remplaçants entrent par secteur de qualification. Si le champion en titre est présent, il débutera en N1.

Les 20 donnes sont jouées. Le coefficient de séance sera de 1.

- ↳ La 2^{ème} séance réunit 28 joueurs (les 7 premiers de chaque ligne) les 3 derniers de chaque ligne de la séance précédente sont éliminés. La mise en place se faisant en utilisant la méthode du serpent. Les 28 donnes sont jouées. Le coefficient de séance est de 1,1.

Le classement final se fait au total des 2 séances. Le 7^{ème} sera désigné 1^{er} remplaçant.



COMITE BRETAGNE DE TAROT

REGLEMENT DES COMPETITIONS

SAISON 2017 / 2018

2		LIEU	LANCIEUX
2		DATE	13/01/2018
-		ENGAGEMENT	15,00 € (jeunes 10 €)
3			
5		INDICE PCN	1,50

2		LIEU	BENODET
9		DATE	13/01/2018
-		ENGAGEMENT	15,00 € (jeunes 10 €)
5			
6		INDICE PCN	1,50

	FINALE	ROHAN
	DATE	18/03/2017
	ENGAGEMENT	10,00 € (jeunes 8 €)
	INDICE PCN	1,80
	POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D – Prendre en compte le total des joueurs des ½ Finales.
	QUALIFIEUR POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	6 joueurs



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 6 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT DUPLICATE SENIOR.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs quel que soit sa catégorie, à jour de leur licence et âgé de 60 ans au **01/01/2018**.

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, tous les joueurs doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux triplettes incomplètes à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre déclare le forfait du ou des joueurs et faire jouer le ou les remplaçants selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

Les quatre premiers joueurs sont qualifiés pour disputer les phases finales du championnat de France. Le cinquième joueur est désigné remplaçant au championnat de France.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

La compétition se déroulera en 1 seule journée.

La finale se déroule en 2 séances.

Pour la 1^{ère} séance, les joueurs sont mis en place de façon aléatoire. Si le champion en titre est présent, il débute en N1.

Pour la 2^{ème} séance, les joueurs sont mis en place suivant la méthode du serpent.

Le classement général se fait au total des pourcentages des 2 séances. Les 7 premiers sont qualifiés et le 8^{ème} désigné comme 1^{er} remplaçant.

Nbre de joueurs 15 minimum	Date : 24/05/2018	Lieu : ROHAN
INDICE PCN		1,8
ENGAGEMENT		15,00 €
QUALIFIER FRANCE		7 joueurs



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 7 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D1.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de triplette D1 sous réserve que le total des points de la triplette soit > 19.

L'épreuve comporte uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les triplettes doivent être présentes et complètes. L'arbitre doit infliger des pénalités aux triplettes incomplètes à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les triplettes incomplètes et faire jouer la ou les triplettes remplaçantes selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

Les 2 premières triplettes sont qualifiées pour disputer les phases finales du championnat de France à Vichy. La troisième triplette est désignée remplaçante au championnat de France pour Vichy.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

- ↪ La finale se déroulera en deux séances.
- ↪ Le coefficient sur résultat sera de 1 pour les 2 séances (pas d'éliminer)
- ↪ Le classement final se fera par addition des pourcentages obtenus à chacune des deux séances.
- ↪ Pour la 1^{ère} séance, mode aléatoire, et la 2^{ème} en fonction du classement. Si la triplette championne est présente, elle sera N/S1 ou 1 si Howell.

LIEU	
DATE	03/02/2018
ENGAGEMENT	54,00 € (18x3) – jeune 10,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de triplette minimum	8
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D
QUALIFIEUR POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 triplettes

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS TRIPLETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Tableau en annexe A.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 8 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D2.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de triplète D2 sous réserve que le total des points de la triplète soit < 67.

Tout joueur composant une triplète, qualifié en D1 participant au championnat D2 entraîne la perte de la qualification de sa triplète pour la compétition précédente.

L'épreuve comporte uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les triplètes doivent être présentes et complètes. L'arbitre doit infliger des pénalités aux triplètes incomplètes à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les triplètes incomplètes et faire jouer la ou les triplètes remplaçantes selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

Les 2 premières triplètes sont qualifiées pour disputer les phases finales du championnat de France à Vichy. La troisième triplète est désignée remplaçante au championnat de France pour Vichy.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

- ↗ La finale se déroulera en deux séances.
- ↗ Le coefficient sur résultat sera de 1 pour les 2 séances (pas d'éliminer)
- ↗ Le classement final se fait par addition des pourcentages obtenus à chacune des deux séances.
- ↗ Pour la 1^{ère} séance, mode aléatoire, et la 2^{ème} en fonction du classement. Si la triplète championne est présente, elle sera N/S1 ou 1 si Howell.

LIEU	QUIMPER
DATE	10/03/2018
ENGAGEMENT	54,00 € (18x3) – jeune 10,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de triplète minimum	8
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D
QUALIFIER POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 triplètes

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS TRIPLETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Un joueur 1C peut jouer avec 2 jeunes Promotion (benjamins ou cadets).

Tableau en annexe A.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 9 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT TRIPLETTE D3.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de triplette D3 sous réserve que le total des points de la triplette soit < 20.

Tout joueur composant une triplette, qualifié en D1 ou en D2 participant au championnat D3 entraîne la perte de la qualification de sa triplette pour la compétition précédente.

L'épreuve comporte uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les triplettes doivent être présentes et complètes. L'arbitre doit infliger des pénalités aux triplettes incomplètes à raison de 0,5% d'abaissement du pourcentage obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les triplettes incomplètes et faire jouer la ou les triplettes remplaçantes selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

Les 2 premières triplettes sont qualifiées pour disputer les phases finales du championnat de France à Vichy. La troisième triplette est désignée remplaçante au championnat de France pour Vichy.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

↳ La finale se déroulera en UNE séance.

↳ Mise en place de façon aléatoire. Si la triplette championne est présente, elle sera N/S1 ou 1 si Howell.

LIEU	
DATE	21/04/2018
ENGAGEMENT	30,00 € (10x3) – jeune 8,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de triplette minimum	8
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D
QUALIFIEUR POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 triplettes

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS TRIPLETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Un joueur 1C peut jouer avec 2 jeunes Promotion (benjamins ou cadets).

Tableau en annexe A.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 10 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D1.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de quadrette D1 sous réserve que le total des points de la quadrette soit > 25.

L'épreuve comporte uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les quadrettes doivent être présentes et complètes.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux quadrettes incomplètes à raison d'un Point de Match par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les quadrettes incomplètes et faire jouer la ou les quadrettes remplaçantes selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

La première quadrette est qualifiée pour disputer les phases finales du championnat de France.

La deuxième quadrette est désignée remplaçante au championnat de France.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

↷ La finale se déroulera en deux séances.

↷ Le classement final se fait par addition des points match (PM) obtenus à chacune des deux séances.

↷ Pour la 1^{ère} séance, mode aléatoire, et la 2^{ème} en fonction du classement. Si la quadrette championne est présente, elle sera en table 1.

LIEU	BENODET
DATE	30/09/2017
ENGAGEMENT	72,00 € (18x4) – jeune 10,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de quadrette minimum	5
QUALIFIEUR POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	1 quadrette
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS QUADRETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Tableau en annexe A.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 11 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D2.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de quadrette D2 sous réserve que le total des points de la quadrette soit < 73.

Tout joueur composant une quadrette, qualifié en D1 participant au championnat D2 entraîne la perte de la qualification de sa quadrette pour la compétition précédente.

L'épreuve comportera uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les quadrettes doivent être présentes et complètes.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux quadrettes incomplètes à raison d'un Point de Match par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les quadrettes incomplètes et faire jouer la ou les quadrettes remplaçantes selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

Les deux premières quadrettes sont qualifiées pour disputer les phases finales du championnat de France

La troisième quadrette est désignée remplaçante au championnat de France.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

↪ La finale se déroulera en deux séances.

↪ Le classement final se fait par addition des points match (PM) obtenus à chacune des deux séances.

↪ Pour la 1^{ère} séance, mode aléatoire, et la 2^{ème} en fonction du classement. Si la quadrette championne est présente, elle sera en table 1.

LIEU	BRUZ
DATE	16/11/2017
ENGAGEMENT	72,00 € (18x4) – jeune 10,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de quadrette minimum	5
QUALIFIER POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 quadrettes
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS QUADRETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Un joueur 1C peut jouer avec 3 jeunes Promotion (benjamins ou cadets).

Tableau en annexe A.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 12 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT QUADRETTE D3.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés sont admis à participer au championnat de quadrette D3 sous réserve que le total des points de la quadrette soit < 26.

Tout joueur composant une quadrette, qualifié en D1 ou D2 participant au championnat D3 entraîne la perte de la qualification de sa quadrette pour la compétition précédente.

L'épreuve comporte uniquement une finale

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, toutes les quadrettes doivent être présentes et complètes.

L'arbitre doit infliger des pénalités aux quadrettes incomplètes à raison d'un Point de Match par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les quadrettes incomplètes et faire jouer la ou les quadrettes remplaçantes selon les dispositions prévues à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

Les deux premières quadrettes sont qualifiées pour disputer les phases finales du championnat de France.

La troisième quadrette est désignée remplaçante au championnat de France.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA FINALE.

↪ La finale se déroule en UNE séance.

↪ La mise en place se fait de façon aléatoire. Si la quadrette championne en titre est présente, elle sera en table 1.

LIEU	HENNEBONT ou LOCMARIA
DATE	06/01/2018
ENGAGEMENT	40,00 € (10x4) – jeune 8,00 €
INDICE PCN	1,80
Nbre de quadrette minimum	5
QUALIFIEUR POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	2 quadrettes
POINTS DE PERFORMANCE	ANNEXE D

ARTICLE 5 PRECISION SUR LES POINTS QUADRETTE.

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Un joueur 1C peut jouer avec 3 jeunes Promotion (benjamins ou cadets).

Tableau en annexe A.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 13 - REGLES APPLICABLES A LA COUPE DE FRANCE.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les joueurs licenciés en Bretagne sont admis à participer à la coupe de France par équipe de 4, 5 ou 6 joueurs.

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure prévue pour le début de la séance, les deux équipes doivent être présentes et complètes (au moins 4 joueurs).

Pénalité : 1 PM / 5 minutes durant le 1^{er} ¼ d'heure. Après 15 minutes de retard, l'arbitre procède à la suppression d'un étui à chaque tranche de 15 minutes de retard entamée et afflige une pénalité de 4 PM à l'équipe retardataire à chaque étui supprimé. Après 75 minutes de retard, l'équipe retardataire est scratchée. Avant que l'arbitre n'ait pris cette décision, l'équipe présente ne peut se retirer sans prendre le risque d'être elle-même scratchée.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

La première équipe est qualifiée directement pour le championnat de France en 2018 (lieu non connu à ce jour), les 3 suivantes pour la Ligue le 13/05/2017 à Bruz (35).

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

↳ **La date limite des inscriptions est fixée au 16/12/2017.** Le tirage intégral de la compétition se fera entre la Séance 1 et 2 de la finale de Libre Pontarlier le 16/12/2017. A noter que si 1^{er} tour pour certaines équipes, les équipes ayant participé à la Finale de la coupe de France à Boulogne sur Mer sont exemptes (sous réserve d'avoir au moins 4 joueurs identiques).

↳ **Date et lieux**

- 1^{er} tour 1/8^{ème} Finale : le 07 / 04 /2018 à 13h00 à Quimper
- 2^{ème} tour ¼ Finale : le 07/04/2018 à 20h30 à Quimper **horaire à confirmer par l'arbitre en fonction fin du tour 1.**
- 3^{ème} tour ½ Finale : le 05/05/2018 à 13h30 à Quimper. Les 2 équipes perdantes sont qualifiées pour la finale de Ligue le 02/06/2018 dans la Sarthe.
- 4^{ème} tour Finale : le 05/05/2018 à 20h45 à Quimper **horaire à confirmer par l'arbitre en fonction fin du tour 3.** Le vainqueur est déclaré Champion de Bretagne et qualifié pour la Finale des championnats de France en 2019. Le perdant est qualifié pour la finale de Ligue le 02/06/2018 dans la Sarthe.



COMITE BRETAGNE DE TAROT

REGLEMENT DES COMPETITIONS

SAISON 2017 / 2018

	DATE	HEURE	LIEU
1 ^{er} TOUR 1/8 ^{ème} de Finale	07/04/18	13h00	QUIMPER
2 ^{ème} TOUR 1/4 de Finale 8 équipes	07/04/18	20h45	QUIMPER
3 ^{ème} TOUR 1/2 Finale 4 équipes	05/05/18	13h00	QUIMPER
4 ^{ème} TOUR (Finale) 2 équipes	05/05/18	20h45	QUIMPER
Finale de Zone - 1/2 Finale et Finale	02/06/2018	Tirage intégral à 13h00. Début 13h15	
ENGAGEMENT		72,00 € par équipes (4, 5 ou 6 joueurs, si + de 2 jeunes, réduire l'engagement)	
NOMBRE DE QUALIFIER POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE		1 équipe	
NOMBRE DE QUALIFIER POUR LA FINALE DE LIGUE		3 équipes	
PCN 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Tour		500 par match gagné	
PP Uniquement pour les Champions		ANNEXE D	

ARTICLE 5 **PRECISION SUR LES POINTS BONUS.**

Les joueurs classés 3^{ème} ou 4^{ème} série ayant été classé au moins une fois 1^{ère} série (- de 10 ans) ou étant détenteur d'un titre national (catégorie espérance et/ou 2^{ème} série), seront crédités des points bonus correspondant à un classement 2♣.

Tableau en annexe B et C.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 14 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT DE DONNE LIBRE.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Tous les sélectifs sont ouverts au non licenciés. Un joueur non licencié ne peut prétendre à une qualification pour la finale régionale et par conséquent au championnat de France.

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure de la convocation qui leur a été notifiée, tous les joueurs doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5 minutes de retard. Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus selon les dispositions de l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

L'épreuve se déroule par secteur 22-35 et 29-56 pour les sélectifs. Tout joueur doit effectuer les sélectifs sur le même secteur. Chaque secteur dispute 4 sélectifs de 5 x 5 donnes sur 2 jours. Il n'est pas obligatoire de les effectuer tous.

Si le nombre d'inscrit ne permet pas le déroulement (dernière table avec 1 ou 2 joueurs), les joueurs non licenciés devront se désister au profit d'un licencié.

A l'issue des 4 sélectifs par secteur, le classement est fait au total des 2 meilleurs scores de chaque joueur (positif ou négatif) sous réserve d'avoir effectué au moins 3 sélectifs.

En cas d'égalité pour la dernière place par secteur, le choix se fait selon les critères suivants dans l'ordre :

- ↻ Le joueur ayant fait le plus grand nombre de sélectif.
- ↻ Le joueur ayant eu le score le plus élevé sur un sélectif.
- ↻ Le joueur ayant eu le meilleur classement (ou la meilleure 2^{nde} place) sur le meilleur sélectif.

ARTICLE 4 FINALE.

Le champion sortant est qualifié d'office pour la finale régionale (Fascicule 2 page 29).

La finale se déroule en 2 séances de 5 x 5 donnes.

Les joueurs débutent la finale avec les scores à 0.

Pour la 1^{ère} séance, les joueurs sont mis en place selon la méthode aléatoire. La mise en place ne sera pas modifiée en cas de remplacement d'un joueur. Le remplaçant prend la place laissée libre et est pris dans le secteur forfait en priorité. Si le champion en titre est présent, il sera N1.

Pour la 2^{ème} séance, les joueurs sont mis en place suivant la méthode du serpent.

Le classement général se fait au total des points.

MANCHES QUALIFICATIVES			
FIN DES INSCRIPTIONS 13h45 ET 20h30		DEBUT DES MANCHES 14h00 ET 20h45	
INDICE PCN DES MANCHES		1	
SECTEUR 29 – 56		SECTEUR 22 – 35	
16/09/2017	1 ^{ère} MANCHE	14/10/2017	
HENNEBONT	2 ^{ème} MANCHE	BRUZ	
14/10/2017	3 ^{ème} MANCHE	21/10/2017	
BENODET	4 ^{ème} MANCHE	LANCIEUX	



**COMITE BRETAGNE DE TAROT
REGLEMENT DES COMPETITIONS
SAISON 2017 / 2018**

FINALE		
ROHAN	16/12/2017	13H30
NOMBRE DE JOUEURS		59 + Champion 2016/2017
INDICE PCN DE LA FINALE		1,80
ENGAGEMENT		13,00 €
QUALIFIER POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE		17



**COMITE BRETAGNE DE TAROT
REGLEMENT DES COMPETITIONS
SAISON 2017 / 2018**

**CHAPITRE 15 - REGLES APPLICABLES AU
CHAMPIONNAT LIBRE *4 CLUB.**

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Toutes les équipes seront admises sous réserve de présenter 4 joueurs du même club et que le produit des séries des joueurs soit > à 16.

ARTICLE 2 TABLEAU DES FORMATIONS POSSIBLES.

1	1	3	4
1	1	4	4
1	2	3	3
1	2	3	4
1	2	4	4
1	3	3	3
1	3	3	4
1	3	4	4
1	4	4	4

2	2	2	3
2	2	2	4
2	2	3	3
2	2	3	4
2	2	4	4
2	3	3	3
2	3	3	4
2	3	4	4
2	4	4	4

3	3	3	3
3	3	3	4
3	3	4	4
3	4	4	4
4	4	4	4

ARTICLE 3 RETARD.

A l'heure de la convocation qui leur a été notifiée, tous les joueurs doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5 minutes de retard. Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus selon les dispositions de l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 4 LES QUALIFIES.

Les 3 premières équipes à l'issue des 2 séances sont qualifiées pour le championnat de France. La 4^{ème} sera déclaré remplaçante.

ARTICLE 5 DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

La compétition se déroulera en 2 séances sans éliminations. A l'issue de la 2^{ème} séance après addition des points, les 3 premières équipes seront qualifiées et la 4^{ème} remplaçante.

La mise en place de la 1^{ère} séance est effectuée de façon aléatoire. Si l'équipe championne est présente, est sera à la table 1. Pour la 2^{ème} en fonction du classement de la 1^{ère} séance.

LIEU	ROHAN
DATE	10 ou 17/06/2016
INDICE PCN	1,80
ENGAGEMENT	88,00 € (22x4) – jeune 15,00 €
QUALIFIEUR POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	3 équipes



COMITE BRETAGNE DE TAROT
REGLEMENT DES COMPETITIONS
SAISON 2017 / 2018

**CHAPITRE 16 - REGLES APPLICABLES AU
CHAMPIONNAT LIBRE SENIOR.**

ARTICLE 1 **JOUEURS ADMIS.**

Tous les sélectifs sont ouverts aux non licenciés sous réserve d'avoir 60 ans au **01/01/2018**.

Un joueur non licencié ne pourra prétendre à une qualification pour la finale à Rohan et par conséquent au championnat de France.

ARTICLE 2 **RETARD.**

A l'heure de la convocation qui leur a été notifiée, tous les joueurs doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5 minutes de retard. Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 **LES QUALIFIES.**

Les 12 premiers joueurs sont qualifiés pour disputer les phases finales du championnat de France.

Le 13^{ème} joueur est désigné remplaçant au championnat de France.

ARTICLE 4 **DEROULEMENT DE LA COMPETITION.**

La compétition se déroulera en 4 après-midis par département et 1 finale en 2 séances à Rohan. Pour se qualifier, les joueurs devront participer à 3 sélectifs minimums.

A l'issue des 4 sélectifs par département 22, 29, 35 et 56, les classements sont faits au total des 2 meilleurs scores de chaque joueur (positif ou négatif).

Le nombre de joueurs pour la finale est de 4 fois le nombre de qualifier au prorata de la participation par département.

ARTICLE 5 **FINALE.**

Le champion sortant est qualifié d'office pour la finale régionale (Fascicule 2 page 35).

La finale se déroule en 2 séances de 5 x 5 donnes.

Les joueurs débutent la finale avec un score de 0

Pour la 1^{ère} séance, les joueurs sont mis en place selon la méthode aléatoire.

Si le champion en titre est présent, il sera N1.

Pour la 2^{ème} séance, les joueurs sont mis en place selon la méthode du serpent.

Le classement général se fait au total des points.



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

	Sélectif 1 Semaine 43	Sélectif 2 Semaine 46	Sélectif 3 Semaine 51	Sélectif 4 Semaine 2
SECTEUR 22 / 35	LA MEZIERE 24/10/2017	LANCIEUX 14/11/2017	LA MEZIERE 19/12/2017	PAIMPOL xx/01/2018
SECTEUR 29	QUIMPER 24/10/2017	BENODET 14/11/2017	QUIMPER 19/12/2017	BENODET 09/01/2018
SECTEUR 56	LOCMARIA GC 26/10/2017	HENNEBONT 16/11/2017	LOCMARIA GC 21/12/2016	HENNEBONT 11/01/2018
FINALE 2 séances	JE 13/02/2017	ROHAN		
INDICE PCN	1 pour les manches de secteur et 1,8 pour la Finale			
ENGAGEMENT	13,00 €			
QUALIFIER FRANCE	15 joueurs			



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 17 - REGLES APPLICABLES AU CHAMPIONNAT LIBRE *2.

ARTICLE 1 JOUEURS ADMIS.

Toutes les équipes seront admises sous réserve de présenter 2 joueurs du comité.

ARTICLE 2 RETARD.

A l'heure de la convocation qui leur a été notifiée, tous les joueurs doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5 minutes de retard. Après 15 minutes de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer le ou les remplaçants prévus à l'article 2 du chapitre 1.

ARTICLE 3 LES QUALIFIES.

Les 5 premières équipes sont qualifiées pour le championnat de France. La 6^{ème} est première remplaçante.

ARTICLE 4 DEROULEMENT DE LA COMPETITION.

La compétition se déroulera en 2 séances sans éliminations. A l'issue de la 2^{ème} séance après addition des points, les 5 premières équipes seront qualifiées et la 6^{ème} remplaçante.

La mise en place de la 1^{ère} séance est effectuée de façon aléatoire. Pour la 2^{ème} en fonction du classement de la 1^{ère} séance.

ARTICLE 5 FINALE.

La finale se déroule en 2 séances de 5 x 5 donnes.

Le classement général se fait au total des points.

LIEU	ROHAN
DATE	28/10/2017
INDICE PCN	1,80
ENGAGEMENT	44,00 € (22x2) – jeune 15,00 €
QUALIFIEUR POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE	5 équipes + Houlbrecque Le Galle



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

CHAPITRE 18 - POINTS IMPORTANTS ou MODALITE DE MODIFICATION DU REGLEMENT.

ARTICLE 1 NOMBRE DE JOUEURS QUALIFIE.

Les membres de la CCR et du bureau ont décidé qu'il n'y avait pas d'éliminé lors de la 2^{ème} séance. Les compétitions TD3 et QD3 se jouent en 1 seule séance. Toutefois :

- ✓ En duplicate individuel :
 - Si le nombre de participants à la 1^{ère} séance provoque une table incomplète (1 ou 2 joueurs), 1 ou 2 licenciés du club recevant doivent se désister. Une table de 3 est autorisée. Cela afin d'éviter une date supplémentaire pour effectuer la 2^{ème} séance.
- ✓ En libre :
 - Le nombre de joueur n'étant pas un multiple de 4, une table de 3 est autorisée.
 - Si la dernière table ne comporte que 2 joueurs, le club recevant doit trouver 1 ou 2 joueurs supplémentaires ou trouver 1 ou 2 non licenciés qui se retirent du tournoi. Un licencié est prioritaire sur un non licencié.

ARTICLE 2 PARTICIPANTS A LA FINALE.

- Pour toutes les épreuves de duplicate, l'arbitre décide du type de tournoi (ligne, Howell ou Emmanuel 16), du nombre d'étuis à jouer et du nombre de rotation pour l'après midi et le soir, **mais toujours avec l'aval du CCR**. Tout joueur ne se présentant pas pour la 2^{ème} séance (sans avertir le CCR ou l'arbitre) sera convoqué devant la commission de discipline.

Document établi conformément aux règlements de la Fédération Française de Tarot et aux normes dictées par le Président de la Ligue Ouest de Tarot.

Le 28 / 08 / 2017.
Le président de la CCR

M LE ROUX Claude
4 rue des châtaigniers
29710 Gourlizon
☎ 06 64 39 85 86
le.roux.claude@orange.fr

Le / 09 / 2017.
Aval du Président de la Zone 93
En cours

M DEROUIN Gérald
1 rue de la bellevue
72150 St Pierre de Lorouër
☎ 06 72 81 53 68
geraldderouin@yahoo.fr

Version	Date	Modifications
0 - Original	01/09/2017	



**COMITE BRETAGNE DE TAROT
REGLEMENT DES COMPETITIONS
SAISON 2017 / 2018**

ANNEXE A.

**TABLEAU DES POINTS A ATTRIBUER EN
TRIPLETTES ET QUADRETTES
+ DIVISIONS.**

1 ^{ère} Série Nationale	100
1 ^{ère} Série Pique	98
1 ^{ère} Série Cœur	96
1 ^{ère} Série Carreau	56
1 ^{ère} Série Trèfle	45
2 ^{ème} Série Pique	14
2 ^{ème} Série Cœur	11
2 ^{ème} Série Carreau	8
2 ^{ème} Série Trèfle	7
3 ^{ème} Série Pique	6
3 ^{ème} Série Cœur	6
3 ^{ème} Série Carreau	6
3 ^{ème} Série Trèfle	6
4 ^{ème} Série Pique	5
4 ^{ème} Série Cœur	5
4 ^{ème} Série Carreau	5
4 ^{ème} Série Trèfle	5
Joueurs non classés	5

ATTENTION AU TOTAL DES POINTS DE VOTRE TRIPLETTE AVANT DE VOUS INSCRIRE.

Catégories	TRIPLETTE	QUADRETTE
D1	> 19	> 25
D2	< 67	< 73
D3	< 20	< 26



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

ANNEXE B.

TABLEAU DES POINTS BONUS A ATTRIBUER POUR LA COUPE DE FRANCE (équipes).

1 ^{ère} Série Nationale et Nationale Hors Quota	0,00
1 ^{ère} Série Pique	0,50
1 ^{ère} Série Cœur	1,00
1 ^{ère} Série Carreau	2,00
1 ^{ère} Série Trèfle et 1 ^{ère} Série Hors Quota	3,00
2 ^{ème} Série Pique	3,50
2 ^{ème} Série Cœur	4,00
2 ^{ème} Série Carreau	4,50
2 ^{ème} Série Trèfle	5,00
3 ^{ème} Série Pique	5,50
3 ^{ème} Série Cœur	6,00
3 ^{ème} Série Carreau	6,50
3 ^{ème} Série Trèfle	7,00
4 ^{ème} Série Pique	7,50
4 ^{ème} Série Cœur	8,00
4 ^{ème} Série Carreau	8,50
4 ^{ème} Série Trèfle et joueurs non classés	9,00

Benjamins : 2006 et après
Cadets : 2005 - 2004 - 2003
Juniors : 2002 - 2001 - 2000 - 1999
Espoirs : Avant 1999



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

ANNEXE C.

CLASSEMENTS SPECIAUX

Ex 1^{ère} Série Nationale

← Assimilé à 1^{ère} Série Cœur :
limité à 10 ans

Ex Champion de France Open
Ex Champion de France 1^{ère} Série
Ex Champion de France Triplettes Open ou D1
Ex Champion de France Quadrettes Open ou D1
Ex vainqueur de la Coupe de France par Equipes

← Assimilé à 1^{ère} Série Trèfle :
limité à 10 ans

Ex 1^{ère} Série Pique, Cœur

← Assimilé à 2^{ème} Série Carreau
(5 ans) puis 2^{ème} Série Trèfle (
5 ans suivants)

Ex 1^{ère} Série Carreau

← Assimilé à 2^{ème} Série Trèfle :
limité à 10 ans

Ex 1^{ère} Série Trèfle
Ex Champion de France 2^{ème} Série
Ex Champion de France Promotion
Ex Champion de France Triplettes, Quadrettes Promotion ou D2 ou D3

← Assimilé à 2^{ème} Série Trèfle :
limité à 5 ans

Ex 2^{ème} série, retour après arrêt d'une année ou plus.

← Assimilé à 3^{ème} Série Trèfle :



**COMITE BRETAGNE DE TAROT
REGLEMENT DES COMPETITIONS
SAISON 2017 / 2018**

ANNEXE D.

ATTRIBUTION DES PP LORS DE CHAMPIONNAT REGIONAL

TRIPLETTES ET QUADRETTES

	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>8</i>	<i>9</i>
TRIPLETTE D1	20	14	10	7	5	3	2	1	0
TRIPLETTE D2	10	7	5	3	2	1	0	0	0
TRIPLETTE D3	5	3	2	1	0	0	0	0	0
QUADRETTE D1	20	14	10	7	5	3	2	1	0
QUADRETTE D2	10	7	5	3	2	1	0	0	0
QUADRETTE D3	5	3	2	1	0	0	0	0	0

SERIES

	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>8</i>	<i>9</i>	<i>10</i>	<i>11</i>
OPEN	27	18	13	10	8	6	4	3	2	1	0
<i>1^{ère} SERIE</i>											
16	15	10	7	5	4	3	2	1	0	0	0
20	17	11	8	6	4	3	2	1	0	0	0
24	19	13	9	7	5	4	3	2	1	0	0
28	21	14	10	8	6	4	3	2	1	0	0
32	23	16	12	9	7	5	4	3	2	1	0
36	25	17	12	9	7	5	4	3	2	1	0
40	27	18	13	10	8	6	4	3	2	1	0
44	29	20	15	12	9	7	5	4	3	2	1
48	31	21	15	12	9	7	5	4	3	2	1
52	33	23	17	13	10	8	6	4	3	2	1



COMITE BRETAGNE DE TAROT
REGLEMENT DES COMPETITIONS
SAISON 2017 / 2018

	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>7</i>	<i>8</i>
2ème SERIE								
16	5	3	2	1	0	0	0	0
20	6	4	3	2	1	0	0	0
24	7	4	3	2	1	0	0	0
28	8	5	3	2	1	0	0	0
32	9	6	4	3	2	1	0	0
36	10	7	5	4	3	2	1	0
40	11	7	5	4	3	2	1	0
44	12	8	6	4	3	2	1	0
48	13	9	6	4	3	2	1	0
52	14	9	6	4	3	2	1	0
PROMOTION								
16	3	2	1	0	0	0	0	0
20	4	2	1	0	0	0	0	0
24	4	2	1	0	0	0	0	0
28	4	2	1	0	0	0	0	0
32	5	3	2	1	0	0	0	0
36	5	3	2	1	0	0	0	0
40	6	4	3	2	1	0	0	0
44	6	4	3	2	1	0	0	0
48	6	4	3	2	1	0	0	0
52	7	4	3	2	1	0	0	0
SENIORS								
16	3	2	1	0	0	0	0	0
20	3	2	1	0	0	0	0	0
24	3	2	1	0	0	0	0	0
28	4	3	2	1	0	0	0	0
32	4	3	2	1	0	0	0	0
36	4	3	2	1	0	0	0	0
40	5	4	3	2	1	0	0	0
44	5	4	3	2	1	0	0	0
48	6	5	4	3	2	1	1	0
52	6	5	4	3	2	1	1	1
56	7	6	5	4	3	2	1	1
60	8	7	6	5	4	3	2	1



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

COUPE DE FRANCE

Les PP au niveau des compétitions régionales

Au niveau du Comité, les équipes directement qualifiées pour le championnat de France, auront un nombre de PP déterminé par le nombre d'équipe ayant participé au qualificatif régional :

Equipes	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
<=7	6PP	5PP			
8 à 12	7PP	6PP	5PP		
13 à 19	8PP	7PP	6PP	5PP	5PP
>=20	9PP	8PP	7PP	6PP	5PP

Ce tableau est pour le qualifié direct en finale nationale. Pour nous, Comité Bretagne il y a 11 équipes participantes, il y a seulement 1 qualifié direct, les joueurs de l'équipe prennent respectivement 7 PP s'ils ont participé à 1 quart temps minimum. Les 3^{ème} et suivants vont en finale de zone et ne prennent pas de PP au niveau comité.

Ces PP sont transmis avec le dossier des qualifiés à la Fédération où ils sont stockés puis enregistrés la même année que la finale nationale considérée.

Les PP et PCN attribués lors des finales de zone

Le vainqueur du 1^{er} match par KO gagne 2 PP et en cas de victoire lors du second match il gagne 3 PP supplémentaires. Il y a aussi 500 PCN à chaque victoire.



COMITE BRETAGNE DE TAROT

REGLEMENT DES COMPETITIONS

SAISON 2017 / 2018

ANNEXE E.

Pour chaque compétition reçue il doit y avoir un responsable désigné (à transmettre au CCR au moins 15 jours avant la date de la compétition) pour tous renseignements concernant : l'adresse de la salle, la réservation d'un repas (si c'est le cas avec menu), le rappel des horaires d'inscription.

Le club recevant un championnat, à la charge de :

- ⇒ Ouverture de la salle au plus tard 12h30 (ou 9h30 pour Finale Senior) pour les joueurs, et plus tôt pour l'arbitre (à sa demande).
- ⇒ Aide à la mise en place des tables et chaises (en accord avec l'arbitre pour le duplicate).
- ⇒ Aide à l'arbitre pour la mise en place des différents imprimés.
- ⇒ Un emplacement pour la partie informatique à l'écart (plus pratique).
- ⇒ L'encaissement des joueurs avec les inscriptions fournies par le CCR (ou l'arbitre).
- ⇒ La confection des prix selon barème et la remise de la part comité.
- ⇒ L'organisation de la buvette. Attention, le club est le responsable pénal en cas de souci (autorisation de buvette à demander en Mairie, ...).
- ⇒ Restauration entre les 2 séances (ou manches de libre) à proposer sur place ou à l'extérieur (attention pour le duplicate en fonction de l'horaire de coupure qui peut varier en fonction du nombre de joueurs en compétition). Le joueur n'a pas obligation de rester sur place. **Le repas et les consommations de l'arbitre sont à la charge du club recevant pour les épreuves ou il ne peut pas jouer.**
- ⇒ La fourniture des tapis et des stylos pour les tables.
- ⇒ Les trophées ou coupes selon la compétition.
 - ⇒ 1 trophée pour chaque joueur Champion composant la triplette, la quadrette, le libre*4 ou le libre*2.
 - ⇒ 1 trophée pour l'équipe Championne.
 - ⇒ 1 trophée pour les 3 premiers en finale duplicate : individuel promotion, Senior, 2^{ème} série, Open, ainsi que pour les 3 premiers en libre et libre senior.
 - ⇒ 1 coupe pour le vainqueur de chaque manche : de libre, libre Senior et pour les ½ finale Promotion et Open.
- ⇒ Pour le site, **faire des photos** lors de la remise des trophées, les champions (triplettes, quadrettes, libre*4, libre duo), le podium (en individuel, en libre et libre senior), les qualifiés pour tous les championnats de France (et remplacement si désistement sur place) et des joueurs lors de la compétition, le repas,



COMITE BRETAGNE DE TAROT
REGLEMENT DES COMPETITIONS
SAISON 2017 / 2018

ANNEXE F.

CODIFICATION DES TOURNOIS (N° PCN).

Libre Pontarlier

Sélectif 1 - 22/35	5712101
Sélectif 1 - 29/56	5712102
Sélectif 2 - 22/35	5712103
Sélectif 2 - 29/56	5711214
Sélectif 3 - 22/35	5712105
Sélectif 3 - 29/56	5712106
Sélectif 4 - 22/35	5712107
Sélectif 4 - 29/56	5712108
Finale	5712113

Libre Senior

Sélectif 1 - 22/35	5712501
Sélectif 1 - 29	5712502
Sélectif 1 - 56	5712503
Sélectif 2 - 22/35	5712504
Sélectif 2 - 29	5712505
Sélectif 2 - 35	5712506
Sélectif 3 - 22/35	5712507
Sélectif 3 - 29	5712508
Sélectif 3 - 56	5712509
Sélectif 4 - 22/35	5712510
Sélectif 4 - 29	5712511
Sélectif 4 - 56	5712512
Finale	5712513

Quadrette

5714101	D1
5714201	D2
5714301	D3

Triplette

5713101
5713201
5713301

Promotion

½ Finale 22/35	5711301
½ Finale 29/56	5711302
Finale	5711303

Open

5711901
5711902
5711903

2^{ème} Série

5711201

Senior

5711501

Equipes

Tour 1	5716201
Tour 2	5716202
Tour 3	5716203
Tour 4	5716204

Libre * 4

5712401

Libre * 2

5712201



**COMITE BRETAGNE DE TAROT
REGLEMENT DES COMPETITIONS
SAISON 2017 / 2018**

ANNEXE G.

<u>Championnats de France</u>	<u>Lieux</u>	<u>Dates</u>
<u>DUPLICATE SENIOR</u>	Soulac sur Mer (33780)	18 au 21/09/2017
<u>COUPE DE FRANCE</u>	Cavalaire sur Mer (83240)	01 au 05/11/2017
<u>LIBRE * 4</u>	Aix les Bains (73100)	02 au 04/12/2017
<u>LIBRE * 2</u>	Olonne sur Mer (73100) Qualificatif sur place	20 au 21/01/2018 19/01/2018
<u>OUADRETTES</u>	Nevers (58000)	10 au 11/02/2018
<u>LIBRE SENIORS</u>	Salies du Salat (31260) Qualificatif sur place	20 au 22 mars 2018 19/03/2018
<u>LIBRE</u>	Pontarlier (25300) Qualificatif sur place	31/03 au 02/04/2018 30/03/2018
<u>DUPLICATE SERIES</u>	Evian (74000) Open 1ère Série, 2ème série et Promotion	10 au 13/05/2018 10 au 12/05/2018 11 au 13/05/2018
<u>JEUNES</u>	Evian (74500)	10 au 13/05/2018
<u>TRIPLETTES</u>	Vichy (03200)	19 au 21/05/2018



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

ANNEXE H.

✓ TARIFS.

	Total	FFT	BZH
➤ AFFILIATION CLUB NOUVEAU	68,00 €	68,00	0
➤ AFFILIATION CLUB	100,00 €	68,00	32,00
➤ LICENCE JEUNE (- de 19 ans)	6,00 €	5,00	1,00
➤ LICENCE LOISIR (19 à 25 ans)	15,00 €	10,00	5,00
➤ LICENCE 4 ^{ème} SERIE	16,00 €	12,00	4,00
➤ LICENCE 3 ^{ème} SERIE	29,00 €	20,00	9,00
➤ LICENCE 2 ^{ème} SERIE	42,00 €	25,00	17,00
➤ LICENCE 1 ^{ère} SERIE	52,00 €	30,00	22,00
➤ PCN LIBRE	0,25 €	0,16	0,09
➤ PCN DUPLICATE	0,50 €	0,16	0,34
➤ PCN DUPLICATE (52 joueurs et +)	0,50 €	0,40	0,10
➤ PCN Championnat	0,50 €	0,50	

Les clubs peuvent avoir un droit d'adhésion, attention ce montant ne fait en aucun cas parti du tarif de la licence.

✓ MONTANT DES DEFRAIEMENTS POUR LES QUALIFIES AU CHAMPIONNAT DE FRANCE.

Les montants ci-dessous sont réactualisés tous les ans en fonction du lieu de l'épreuve.

COMPETITION	LIEU	MONTANT
	Série et Open = + 30 €	
➤ INDIVIDUEL	EVIAN	140,00 €
➤ TRIPLETTE	VICHY	300,00 €
➤ QUADRETTE	NEVERS	360,00 €
➤ EQUIPE FFT	CAVALAIRE SUR MER	600,00 €
➤ EQUIPE LIGUE	LE GRAND LUCE (sous réserve)	70,00 €
➤ LIBRE	PONTARLIER	100,00 €
➤ LIBRE 4 CLUB	AIX LES BAINS	440,00 €
➤ LIBRE 2	OLONNE SUR MER	120,00 €
➤ LIBRE SENIOR	SALIES DU SALAT	100,00 €
➤ DUPLI SENIOR	SOULAC	90,00 €
➤ JEUNE	X (xx)	80,00 €
➤ ARBITRES	en duplicaté uniquement forfait	50,00 €

En Individuel + 10 € pour 29 et - 10 € pour 35

✓ PRIX.

Pas de reversement pour les Triplettes, Quadrettes, Equipes, les Finales individuelles : Promotion, 2^{ème} série, Open.

Pour les ½ finales Promotion, Open et la finale Senior, le reversement est à répartir entre les 3 premiers (50% - 30% - 20%).

Pour les manches de « donne libre » et le « libre Senior » 13,00 € (9,00 € pour les jeunes en libre), 5,00 € pour le Comité (1 € pour les jeunes).

Pour les reversements voir les tableaux, et le règlement intérieur.



**COMITE BRETAGNE DE TAROT
REGLEMENT DES COMPETITIONS
SAISON 2017 / 2018**

ANNEXE I.

DEROUIN GERALD

1 RUE DE BELLEVUE

72150 SAINT PIERRE DU LOROUE

02.43.44.28.43

06.72.81.53.68

geraldderouin@yahoo.fr

Championnat Individuel 1^{ère} série

Saison 2017-2018

Ligue 93

Finale

Samedi 9 Décembre et Dimanche 10 Décembre 2017

Salle amicale laïque

6 rue Urbain le Verrier

44340 BOUGUENNAIS

Sortie 51

Accueil des joueurs : 12h30

Première séance :

Mise en place à 13h00, début des pénalités de retard à 13h15 (0,5% par tranche de 5 minutes) Scratché à 13h30



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

Deuxième séance :

Mise en place à 20h30, début des pénalités de retard à 20h45 (0.5% par tranche de 5 minutes) scratché à 21h

Troisième séance :

Mise en place à 13h00, début des pénalités de retard à 13h15 (0.5% par tranche de 5 minutes) scratché à 13h30

Règlement :

Arbitre : LE RAY Philippe

Finale obligatoire en 2 séances ou 3 séances si première séance éliminatoire

2 séances à X joueurs suivant le nombre d'inscrits à la date de clôture des inscriptions (le champion sortant et les joueurs les mieux classés seront éventuellement dispensés de 1^{ère} séance).

La 2^{ème} séance sera identique à la 1^{ère} avec un coefficient de 1 s'il y a des éliminés

La 3^{ème} séance sera à 16 joueurs si le nombre d'inscrit n'est pas un multiple de 4 avec un coefficient de 1.1

Si le nombre d'inscrits est un multiple de 4 le classement se fera au cumul des 2 séances sans coefficient

Si le nombre d'inscrit n'est pas un multiple de 4 le classement sera établi sur la 2^{ème} et 3^{ème} séance.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions et du code d'arbitrage de la F.F.T

Le directeur d'épreuve et l'arbitre se réserve le droit d'apporter toutes modifications à ce règlement qu'il jugerait utiles pour permettre un bon déroulement de l'épreuve en accords avec le règlement des compétitions.

Inscription pour le 17 novembre au plus tard :

Auprès de Alain NAVEL 06.07.13.44.36

Patrick LEDUC 06.32.45.11.16

Claude LEROUX 06.64.39.85.86

Gérald DEROUIN 06.72.81.53.68



COMITE BRETAGNE DE TAROT

REGLEMENT DES COMPETITIONS

SAISON 2017 / 2018

Toutes inscriptions reçues au-delà de cette date ne sera prise en compte que pour le bon déroulement de l'épreuve ces dernières seront consultables sur le site du comité Sarthe Mayenne.

L'attribution des PP sera suivant le tableau

POINT DE PERFORMANCE - PREMIERES SERIES

Série 1	Attribution de PP										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
16	15	10	7	5	4	3	2	1	0	0	0
20	17	11	8	6	4	3	2	1	0	0	0
24	19	13	9	7	5	4	3	2	1	0	0
28	21	14	10	8	6	4	3	2	1	0	0
32	23	16	12	9	7	5	4	3	2	1	0
36	25	17	12	9	7	5	4	3	2	1	0
40	27	18	13	10	8	6	4	3	2	1	0
44	29	20	15	12	9	7	5	4	3	2	1
48	31	21	15	12	9	7	5	4	3	2	1
52	33	23	17	13	10	8	6	4	3	2	1

L'indice PCN est de 1.5 à la 1^{ère} séance si éliminée ou de 1.8 puis de 1.8 à la séance suivante.

A l'issue des 2 ou 3 séances les 7 premiers au classement seront qualifiés pour le championnat de France d'EVIAN du 10 au 13 mai 2018.

Informations complémentaires

Les joueurs seront placés à la 1^{ère} séance au tirage au sort sauf le champion en titre qui sera N1 puis au classement les séances suivantes.

C'est le joueur Nord qui responsable de la feuille de marque, les 3 autres joueurs doivent vérifier l'exactitude des inscriptions.

Les mains de preneur seront faites par l'arbitre la défense et le chien distribués par le preneur

Les téléphones et appareils multimédias sont interdits en cas d'utilisation pendant le championnat une pénalité de 5% sera appliquée



**COMITE BRETAGNE DE TAROT
REGLEMENT DES COMPETITIONS
SAISON 2017 / 2018**

ANNEXE J.

DEROUIN GERALD

1 RUE DE BELLEVUE

72150 SAINT PIERRE DU LOROUER

02.43.44.28.43

06.72.81.53.68

geraldderouin@yahoo.fr

Coupe de France 2017-2018

Finale de Ligue

2 juin 2018

SARTHE

Règlement du championnat coupe France par équipes

Conformément aux articles 1 à 40 du règlement général

Et de 1 à 23 du règlement de la coupe de France

Les présidents CCR de LOIRE OCEAN ET BRETAGNE devront me faire parvenir leur 3 équipes qualifiées pour cette finale et La SARTHE-MAYENNE ses 2 équipes.

Horaires :

Fin des inscriptions 13h00



COMITE BRETAGNE DE TAROT REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2017 / 2018

Début des jeux 13h15

Le championnat se déroulera en 2 tours avec élimination directe, à l'issue de ces 2 tours 2 équipes seront qualifiées pour la coupe de France.

Le tirage au sort sera intégral à chaque tour.

Les jeux du preneur seront réalisés par l'arbitre, la défense et le chien seront redistribués.

Les portables et appareils multimédias devront être éteints si un joueur est pris en flagrant délit une pénalité de 13 PM lui sera appliquée.

500 PCN seront attribués par match gagné.

2 PP seront attribués au vainqueur du 1^{er} tour

3 PP seront attribués au vainqueur du 2^{ème} tour